

d'attendre plutôt qu'elle ait soumis son rapport avant de discuter les mémoires soumis par diverses personnes et organisations. Pour cette raison, je ne parlerai pas très longuement cet après-midi de Radio-Canada. De fait, d'après les mémoires que j'ai lus et les comptes rendus de journaux qu'on en a publiés, je suis d'avis que ces mémoires ne renferment rien que nous n'ayons pas déjà entendu dire en ces dernières années. Par conséquent, si je parle par inadvertance d'un ou deux aspects des critiques formulées par certains de ces organismes, je pense que je n'irai pas à l'encontre du désir du ministre.

Je proteste aussi très énergiquement contre ce que je considère des critiques non motivées de la ligne de conduite de Radio-Canada et des règlements qu'elle utilise pour la mettre en vigueur. Je trouve regrettable que le Gouvernement, qui a jugé à propos d'établir Radio-Canada, qui est sa créature, permette en certaines occasions des choses qui fournissent aux adversaires de Radio-Canada des arguments pour la critiquer.

Je suis aussi fortement d'avis que lorsque des accusations sont portées,—et dans la plupart des cas elles sont fausses,—les députés ministériels, qui devraient appuyer leur propre organisme, s'abstiennent de réfuter ces fausses accusations que les adversaires de Radio-Canada lui adressent. Pour ce motif, je ne puis m'empêcher de me prononcer contre l'institution de la Commission Fowler car, à mon avis, elle a été établie contrairement à l'opinion réfléchie et aux vœux des députés ministériels et de la majorité des membres du comité parlementaire de l'an dernier qui ont étudié cette question. Je suis donc d'avis que le Gouvernement a pris cette décision en dépit de l'opposition des membres du comité, qui s'étaient prononcés contre l'établissement d'une telle commission.

Pour cette raison et à cause des décisions dont j'ai parlé, je ne puis m'empêcher d'avoir des soupçons, comme en ont j'en suis sûr un grand nombre d'autres Canadiens; je pense que le Gouvernement n'est pas encore convaincu que les services d'utilité publique soient dans l'intérêt de l'économie canadienne. Pour ce motif, nous, qui appuyons la création d'utilités publiques au Canada, car nous considérons que c'est là la meilleure méthode d'exploiter certains domaines d'activité, hésitons un peu, à notre titre de défenseurs d'un tel régime, à formuler le genre de critiques constructives qui s'imposent, à notre avis, afin que Radio-Canada puisse prendre de l'expansion et s'acquitter de sa tâche dans le domaine de la radiodiffusion au Canada, tâche qu'aucun autre organisme ne pourrait accomplir, aussi bien qu'elle.

Je ne parlerai pas des émissions de Radio-Canada. Comme tous les honorables députés,

j'ai ici un exemplaire du rapport annuel de la Société Radio-Canada. Je félicite le ministre et les autorités de Radio-Canada d'avoir publié ce document d'envergure, qui expose l'activité de la Société en ce qui concerne les émissions au cours de l'année écoulée. A mon avis, c'est un des documents les plus utiles que Radio-Canada ait publié depuis sa création.

Je n'ai pu faire autrement que de m'inquiéter quand on a donné à entendre que la Société Radio-Canada joue le rôle à la fois de concurrent, de juge et de jury vis-à-vis des sociétés privées dans le domaine de la radiodiffusion. Ceux qui s'opposent à la Société et qui critiquent si vertement non seulement ses dépenses mais surtout ses émissions répètent à tout propos que Radio-Canada devrait satisfaire aux goûts de la population. Ils nous disent qu'il suffirait de supprimer les restrictions imposées par la Société aux postes privés. Mais ils ne disent pas par quoi les remplacer. Ils se contentent de déclarer qu'ils sont prêts à mettre sur le marché des émissions en quelque sorte faites sur mesure qui seront tout à fait acceptables pour les auditeurs et le public canadiens.

Je tiens à dire tout d'abord que leurs réalisations passées et présentes laissent beaucoup à désirer. Je suis sûr également que la majorité des Canadiens se méfient des émissions que l'entreprise privée serait disposée à lui offrir si on lui laissait le champ libre ce que, soit dit en passant, elle ne souhaite pas. Elle l'a déclaré bien clairement.

On veut aussi un organisme de réglementation. Je voudrais qu'il existe un organisme indépendant de réglementation car j'ai l'impression que, à l'heure actuelle, les postes privés peuvent se permettre à peu près n'importe quoi. Je suis convaincu qu'ils ne veulent pas d'un organisme indépendant de réglementation. Ils veulent simplement mettre un pied dans l'étrier. Si un organisme indépendant de réglementation était chargé d'appliquer les règlements de la radiodiffusion au Canada, les postes privés seraient assujétis à beaucoup plus de restrictions qu'ils le sont actuellement sous la surveillance et les règlements de la Société Radio-Canada.

On parle de concurrence. On demande à la population si elle est en faveur d'une Société Radio-Canada qui est à la fois juge, jury et concurrent vis-à-vis des postes privés. A mon avis, on crée ainsi une fausse impression. Naturellement, les gens savent que la liberté existe dans notre pays. Ils répondent donc immédiatement qu'ils sont en faveur d'un organisme indépendant, qu'ils n'aiment pas que la Société Radio-Canada, organisme très puissant, entre en concurrence directe avec de petites sociétés indépendantes de radiodiffusion. Mais la question est mal